

Note explicative de synthèse
Conseil communautaire du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 avril 2018, le conseil communautaire s'est réuni à Barisis-aux-Bois, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Vincent MORLET, Président, adressée aux délégués des communes le vendredi 13 avril

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.
Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Présents :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Roland SAMSON ; Madame Alcinda AZEVEDO ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Daniel LABREUVOIR;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Chaillevois	Monsieur Alain GELEE;
Champs	Madame Marie Angélique TENAILLON ;
Coucy la Ville	Monsieur Maximino DE SOUSA ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Madame Monique ALEXANDRE; Monsieur Pascal FORET ; Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Fresnes sous Coucy	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Landricourt	Monsieur Eddy WARNIER ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Lizy	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Olivier CLERMONT ;
Montbavin	Monsieur Christophe ANANIE;
Pinon	Monsieur Patrick VITU ; Madame Françoise DIAS ALVES; Madame Elisabeth KIELT ; Madame Sylvie BONJOUR ; Madame Martine COLVEZ ;
Pont-saint-Mard	Madame Anne Marie PIERRET;
Premontre	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Quincy-Basse	Monsieur Christophe NAVARRE;
Saint-Aubin	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Selens	Monsieur Guy NICPON ;
Suzy	Monsieur Philippe PURNELLE;
Trosly-Loire	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Urcel	Madame Denise BALCAEN;
Vauxaillon	Monsieur Gilles GASTEL ;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Claude GADROY
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques BRYCOVE à Madame Françoise DIAS ALVES
Monsieur Thierry GREHAN à Madame Sylvie BONJOUR
Monsieur Patrick LAPLACE à Monsieur Patrick VITU

Assistaient à la séance en tant que Délégués suppléants ne prenant pas part aux votes :

Besmé Monsieur Georges KRESS
Coucy la Ville Monsieur René MAHU

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal FORET

Conseillers communautaires en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 44
Mandats de procuration : 3
Votants : 47

Assistaient à la séance en application de l'article 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur DOUELLE Pascal – Directeur Général des Services.
- Madame LUCAS Mélanie, secrétaire

Monsieur le Président constate qu'il y a 44 délégués présents sur 55, donc le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Président constate qu'il y a 3 pouvoirs, ce qui porte le nombre de votants à 47.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 avril 2018

Administration générale

- Mise à jour du tableau des effectifs

Finances

- Mode de présentation des budgets
- Budget général – Budget primitif 2018
- Vote des quatre taxes
- Budget DMA - Budget primitif 2018
- Budget ANC – Budget primitif 2018
- Cotisations 2018 SMPC
- Conventionnement 2018 MEF Grand Laonnois et Pays Chaunois
- Conventionnement 2018 Initiative Aisne
- Admissions en non valeurs budget général
- Acquisition domaine de Moyembrie

Culture

- Subventions dans le cadre des projets labellisés centenaire

Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 avril 2018

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Morlet propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent le compte rendu du conseil communautaire du 9 avril 2018.

Mise à jour du tableau des effectifs

La réglementation impose de mettre à jour le tableau des effectifs au moment du vote du budget.

Le **tableau des effectifs** n'est pas une simple formalité administrative de comptage à annexer aux documents budgétaires.

Il répond d'abord et en priorité à la question de l'**effectif** autorisé et à son utilisation. À ce titre, il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif et de pilotage de la **masse salariale**, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.

Il vous est proposé d'intégrer les postes créés par les deux précédentes délibérations,

Il vous est proposé de supprimer tous les postes vacants du tableau des effectifs,

- ✓ 4 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en besoin occasionnel
- ✓ 1 poste de Directeur Général Adjoint sur emploi fonctionnel non pourvu
- ✓ 1 poste d'attaché principal non pourvu
- ✓ 1 poste d'attaché non pourvu et un poste en besoin occasionnel
- ✓ 4 postes d'agents techniques à temps complet non pourvus, suite transfert déchèterie au SIRTOM et départ en retraite d'un agent
- ✓ 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe non pourvu et un poste en besoin occasionnel
- ✓ 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 10h en besoin occasionnel

Il vous est proposé de supprimer les postes des agents en disponibilité ou détachement de plus de 12 mois ou ayant demandé une disponibilité de plus de 12 mois (hormis les disponibilités d'office), car les agents ont été remplacés.

- ✓ 1 poste d'Educateur Jeunes Enfants
- ✓ 1 poste d'agent de maîtrise

Le tableau des effectifs modifié vous est présenté en annexe :

Vu l'avis du comité technique, réuni le lundi 16 avril 2018 :

Il vous est proposé

- 1°) D'approuver la présentation du tableau des effectifs
- 2°) D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

Monsieur Morlet prend la parole, il précise que 120 postes sont ouverts et 95 postes sont occupés.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Morlet propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour » et « 8 voix contre » approuvent la mise à jour du tableau des effectifs.

Mode de présentation des budgets

Les modalités de vote du budget des EPCI sont les mêmes que celles des communes (articles R.5211-14 et R.5711-2 du CGCT)

Il existe une spécificité pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants :

- ✓ Le budget est présenté par nature ou par fonction selon le mode retenu par l'assemblée délibérante.
- ✓ Lorsque le budget est voté par nature, il est assorti d'une présentation croisée par fonction
- ✓ Lorsqu'il est voté par fonction, il est assorti d'une présentation croisée par nature.

Propositions :

- ✓ Présentation par nature,
- ✓ Vote par chapitre pour le fonctionnement
- ✓ Vote par opération pour les investissements

Il vous est proposé de vous prononcer sur ces propositions de présentation des budgets pour 2018

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent le mode de présentation des budgets.

Monsieur Vitu propose de voter les taxes en premier.

Monsieur Centonze soumet cette proposition aux délégués communautaires qui acceptent unanimement cette demande.

Vote des 4 taxes – année 2018

Il vous est proposé de reconduire pour l'année 2018 les taux votés en 2017, pour mémoire :

TH : 7,02%

TFB : 5,38%

TFNB : 10,34%

CFE : 22,97%

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette proposition

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 45 voix pour » et « 2 abstentions » votent les 4 taxes comme suit :

TH : 7,02%

TFB : 5,38% ;

TFNB : 10,34% ;

CFE : 22,97%

Budget général – Budget primitif 2018

Un budget de fonctionnement, pour l'année 2018 de 6 670 577 €,

Chapitre	Compte	Libellé	Budget 2017 voté	Budget 2017 réalisé (au 11/04/2017)	Budget 2018 proposé
fonction					
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général			1 049 268	795 701,66	1 348 000
Total Chapitre 012 - Charges de personnel			2 772 875	2 601 725,49	2 673 600
Total Chapitre 014 - Reversement sur recette			1 098 468	1 083 378,00	1 083 378
Total Chapitre 022 - Dépenses imprévues			20 000	0,00	296 599
Total Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement			571 332	0,00	623 000
Total Chapitre 042 - Immobilisations			250 000	212 000,36	280 000
Total Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes			335 496	299 452,93	225 000
Total Chapitre 66 - Charges financières			15 000	13 882,58	20 000
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			3 500	4 168,52	0
Total Chapitre 68 - Provisions pour risques			0	0,00	121 000
TOTAL DEPENSES			6 115 939	5 010 309,54	6 670 577

Recettes de fonctionnement - répartition par chapitres

Chapitre	Compte	Libellé	Budget 2017 voté	Budget 2017 réalisé (au 12/02/2017)	Budget 2018 proposé
Total Chapitre 013 - Remboursement sur personnel			195 500	380 871,16	180 000
Total Chapitre 042 - Travaux en régie			0	0,00	0
Total Chapitre 70 - Redevances diverses			133 000	230 575,51	217 000
Total Chapitre 73 - Contributions directes			2 897 737	2 947 997,79	2 793 090
Total Chapitre 74 - Dotations et subventions			1 690 231	1 727 460,46	2 010 127
Total Chapitre 75 - Revenus des immeubles			10 170	50 590,69	10 000
Total Chapitre 77 - Produits exceptionnels			179 458	1 330,92	0
Total Chapitre 002 - Excédent à reporter			1 009 843	0,00	1 460 360
TOTAL RECETTES			6 115 939	5 338 826,53	6 670 577

Investissements

Sur la base du Plan Pluriannuel d'investissement présenté en 2017, il vous est proposé, pour l'année 2018:

Dépenses récurrentes :

Remboursement d'annuités d'emprunt : 80 000 €

Fonds de concours

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Reste à réaliser des opérations OPAH sur le Val de l'Ailette et non soldées au 31/12/2017

Dépenses : 39 093,44 €

Subventions à recevoir (Région) : 19 546,72 €

Fonds de concours 2018

Dépenses : 53 750 €

Fonds de concours Artisanat-Commerce

Reste à réaliser 2017 :

Dépenses : 2 000 €

Fonds de concours 2018 :

Dépenses : 50 000 €

Matériel informatique

Dépenses : 100 000 €

EPCI : 100 000 €

Mobiliers

Dépenses : 174 000 €

EPCI : 20 000 €

Service jeunesse : 17 000 €

ALSH : 27 000 €

Mobilier pour mutualisation (Barnums, tables, chaises, grilles, ...) : 100 000 €

Véhicules :

Dépenses : 52 500 €
Service jeunesse : 20 000 €
Services techniques : 26 000 €
Chantier insertion : 7 500 €

Recettes : 12 725 €
Subvention CAF : 8 350 €
Subvention CDDL : 4 375 €

Outillage

Dépenses : 12 500 €
Chantier insertion : 7 500 €
Gymnase (auto-laveuse) : 5 000 €

Travaux

Dépenses : 110 000 €
Solde travaux Elival (retenues de garantie) : 20 000 €
Gymnases : 10 000 €
Autres travaux sur bâtiments : 80 000 €

Acquisition immobilière et travaux

Dépenses : 2 363 000 €
Prévision 2018 (Acquisition et travaux phase 1): 1 500 000 €
Provision pour travaux phase 2 (2019) : 863 000 €

Recettes sur prévisions 2018 : 910 000 €
Subvention CAF : 300 000 €
Subvention Etat (DETR / Contrat ruralité) : 100 000 €
Subvention Conseil départemental (CDDL) : 350 000 €
Subvention Région Hauts de France : 160 000 €

Récapitulatif investissements 2018

Un budget de fonctionnement, pour l'année 2018 de 3 036 850 €,

Dépenses

COMPTES			MONTANT TOTAL
16411	EMPRUNTS		80 000,00
CHAPITRE 16			
20422	SUB PERSONNES DROIT PRIVE POUR BAT ET INSTALLATION		92 850,00
20422	SUB PERSONNES DROIT PRIVE POUR BAT ET INSTALLATION		52 000,00
20422	SUB PERSONNES DROIT PRIVE POUR BAT ET INSTALLATION		0,00
CHAPITRE 20			
2111	TERRAIN		700 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		52 500,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		100 000,00
2184	MOBILIER		174 000,00
2188	AUTRES IMMO		12 500,00
CHAPITRE 21			
2312	TRAVAUX EN COURS		910 000,00
	PROVISION TRAVAUX A VENIR		863 000,00
CHAPITRE 23			
			3 036 850,00

Monsieur Centonze propose de voter le budget de fonctionnement par chapitre.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11

Monsieur Centonze explique que le chapitre 011 est en hausse par rapport à 2017 car il y a un budget supplémentaire pour le service GEMAPI et pour le service Culture.

Madame Tenailon demande à quoi est dû l'augmentation du compte 6228

Monsieur Centonze dit que ce compte 6228 correspond aux intervenants du service Culture.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 36 voix pour et « 11 abstentions » approuvent ce chapitre.

Chapitre 12

Madame Colvez demande pourquoi s'il y a une baisse des effectifs il n'y a pas une baisse du chapitre 12 ?

Monsieur Centonze explique qu'il y a 3% pour la hausse salariale et qu'il y a un supplément pour prévoir éventuellement l'embauche des agents pour lesquels nous ne pouvons renouveler les contrats aidés.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour ; « 7 abstentions » et « 1 voix contre » approuvent ce chapitre.

Chapitre 14.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 38 voix pour ; « 8 abstentions » et « 1 voix contre » approuvent ce chapitre.

Chapitre 22.

Monsieur Centonze précise que ce chapitre concerne principalement le projet de l'école de musique, et le remplacement de personnel.

Monsieur Vitu demande pourquoi l'école de musique est en dépense imprévue ?

Il est précisé que ce sujet n'a pas encore été évoqué en conseil communautaire, et que ce n'est qu'un projet pour le moment

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour ; « 8 abstentions approuvent ce chapitre.

Chapitre 23.

Madame Colvez souhaite connaître les raisons de ce chapitre.

Monsieur Centonze explique que c'est pour équilibrer le budget.

Monsieur Foret demande si la totalité de la somme sera utilisée ?

Il est expliqué qu'il est important que ce montant apparaisse en ligne de trésorerie mais que rien n'oblige à l'utiliser en totalité.

Monsieur Vitu demande s'il y aura des emprunts en cas de projets importants.

Monsieur Centonze explique que c'est une possibilité à étudier en fonction des besoins réels et des taux d'intérêts ;

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 38 voix pour ; « 1 abstention » et « 8 voix contre » approuvent ce chapitre.

Chapitre 42

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 65

Madame Colvez demande pourquoi la cotisation retraite est à zéro.

Monsieur Centonze explique que ce n'est pas ventilé par fonction à la demande de la trésorerie

Monsieur Vitu demande à quoi correspondent les 5 000€ de formations des élus.

Il est expliqué qu'il s'agit d'une obligation, et que ces crédits formation ont à titre d'exemple été utilisés en partie l'an dernier pour la formation « fiscalité » proposée aux délégués communautaires.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour » et « 8 abstentions » approuvent ce chapitre.

Chapitre 66

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 67

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 68

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Vote du budget global en dépenses de fonctionnement

Les délégués communautaires avec « 38 voix pour et « 9 abstentions » approuvent le budget global.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 13,

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 70

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

chapitre 73

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 74

Monsieur Vitu demande à quoi correspond la participation aux communes de 8 000€

Monsieur Centonze précise que c'est les participations des communes extérieures et des EPCI partenaires dans le cadre de la fête du livre, les interventions dans les écoles...

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 46 voix pour » et « 1 abstention » approuvent ce chapitre.

Chapitre 75

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 002

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Recettes de fonctionnement globales.

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour » et « 8 abstention » approuvent les recettes de fonctionnement.

Budget investissement

Monsieur Centonze propose de voter le budget investissement par opération

Remboursement d'annuités d'emprunt : 80 000 € en dépenses

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Fonds de concours - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : 92 843,44 € en dépenses et 19 546,72 € en recettes

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Fonds de concours Artisanat-Commerce : 52 000 € en dépenses

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Matériel informatique : 100 000 € en dépenses

Monsieur Vitu demande à quoi cela correspond.

Monsieur Centonze précise qu'il s'agit du renouvellement d'une partie du parc informatique, de l'achat de logiciel et de nouvelles licences, et de remplacement des serveurs.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Mobiliers : 174 000 € en dépenses

Monsieur Samson dit qu'il serait intéressant que les services soient en relation avec les communes pour du prêt de matériel et que cela reviendra moins cher.

Monsieur Centonze précise qu'effectivement c'est en discussion

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Véhicules : 52 500 € en dépenses et 12 725 € en recettes

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Outillage : 12 500 € en dépenses

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Travaux : 110 000 € en dépenses

Monsieur Vitu demande à quoi correspondent les 80.000€

Monsieur Centonze explique qu'il s'agit de provisions pour travaux sur les différents bâtiments de l'intercommunalité ainsi que le transfert des algéco de Coucy sur le site de l'Elival.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent cette opération

Acquisition immobilière et travaux : 2 363 000 € en dépenses et 910 000 € en recettes

Monsieur Centonze explique que ce montant est proposé en vue de l'acquisition d'un nouveau local pour pallier le manque d'un local Enfance et Jeunesse.

Monsieur Kock demande si cela peut correspondre à du neuf

Monsieur Centonze précise que ce montant peut correspondre à une construction neuve, ou à une opération d'acquisition réhabilitation, selon la décision prise par les délégués communautaires.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 37 voix pour » ; « 9 voix contre » et « 1 abstention » approuvent cette opération

Budget d'investissement global.

Les délégués communautaires avec « 37 voix pour » ; « 9 voix contre » et « 1 abstention » approuvent ce budget global d'investissement.

Budget Annexe DMA – Budget primitif 2018

Un budget de fonctionnement de 1 607 597 € en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2017	bilan au 29/03/2018	BP 2018
6061	Eau et énergie	3 500,00	2 940,16	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	
6063	Fournitures d'entretien	600,00	830,26	
6064	Fournitures administratives	200,00	120,00	
6066	Carburants	200,00	0,00	
6068	Autres fournitures	11 000,00	7 532,45	
611	Sous-traitance générale	762 775,00	757 728,96	1 555 000,00
6135	Locations mobilières	1 200,00	198,74	
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	800,00	1 465,62	
61523	Entretien et réparations sur les réseaux	0,00	216,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	800,00	232,21	
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobil	1 000,00	243,60	
6156	Maintenance	1 200,00	928,93	
6161	Primes d'assurances multirisques	650,00	0,00	
618	Divers	800,00	0,00	
6228	Rémunérations diverses intermédiaires & honor.	2 000,00	225,92	250,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	400,00	259,20	300,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	50,00	0,00	
6288	Divers services extérieurs	1 000,00	1 673,10	
011	Charges à caractère général	791 425,00	774 595,15	1 559 050,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	284,47	200,00
6336	CNFPT / CDG		884,49	400,00
6338	Autres impôts, taxes et versm. assimil rémunér	600,00	0,00	
6411	Salaires	56 050,00	1 424,33	21 000,00
64111	Salaires Titulaires		34 681,56	
64112	Salaires Contractuels		18 453,46	
64116	Salaires Contrats Aidés		3 172,04	
6414	Indemnités et avantages divers	800,00	752,74	
6415	Supplément familial	50,00	30,28	
6451	Cotisations à l'URSSAF	12 000,00	11 076,90	6 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 300,00	11 982,74	800,00
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 400,00	1 256,54	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 000,00	83 999,55	30 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	2 427,51	4 547,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	866,08	
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	3 293,59	4 547,00
6688	Charges financières - autres	100,00	0,00	
66	Charges financières	100,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles s/ opé. de ges.	120,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	14 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	9 884,63	
67	Charges exceptionnelles	12 120,00	9 884,63	14 000,00
022	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	6 500,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 835,00	7 170,70	0,00
	Dépenses d'exploitation	930 480,00	878 943,62	1 607 597,00

Recettes de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2017	bilan au 29/03/2018	BP 2018
002	Excédents antérieurs reportés	73 890,00	73 890,40	22 525,00
64198	Remb. sur rému. personnel - Autres remb	13 525,00	2 585,92	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	
013	Atténuation de charges	13 525,00	2 585,92	0,00
703	Vente de produits résiduels	9 000,00	4 630,33	
706	Prestations de services	680 000,00	687 986,08	1 581 272,00
707	Ventes de marchandises	40 000,00	61 389,51	
70	Ventes de prod.fab., prest. serv. marchand	729 000,00	754 005,92	1 581 272,00
74	Subventions d'exploitation	110 000,00	66 053,87	0,00
758	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 339,30	3 800,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 339,30	3 800,00
7714	Recouvrements s/créances admises en non-valeur	1 500,00	807,03	0,00
7718	Autres produits exceptionnels s/ opé. de gest.	90,00	0,00	0,00
7788	Divers produits exceptionnels	500,00	14,31	0,00
77	Produits exceptionnels	2 090,00	821,34	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	975,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation	930 480,00	898 696,75	1 607 597,00
	Déficit ou Excédent	0,00	19 753,13	0,00
	Reprise excédent DMA-TEOM 2017		2 772,00	

Un budget d'investissement de 0 € en dépenses pour 2018, et présentant un excédent en recettes de 17 601,54 €

Communauté d'investissement		bilan au		
Compte	Libellé	nouveau BP 2017	TOTAL	BP 2018
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
13912-0000	Subventions d'équipement Régions	588,00	0,00	
13913-0000	Subvention d'investissement Département	387,00	0,00	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	975,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
2125-0000	Agencement et aménagement terrains bâtis	5 000,00	0,00	
2182-0000	Autres Immo. Matériel de transport	0,00	0,00	
2188-0000	Autres Immo. corporelles	23 236,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	28 236,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement	29 211,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	10 431,00	10 430,84	17 601,54
1068-0001	Couverture du besoin de financement	0,00	0,00	
10222-0000	F.C.T.V.A.	3 445,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 445,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	6 500,00	0,00	0,00
2805-0000	Amort. Immo. Concessions, brevets, licences...	84,00	84,00	
28125-0001	Amortissement - Terrains bâtis	700,00	0,00	
28125-0000	Amortissement Terrains bâtis	239,00	239,00	
28128-0000	Autres terrains	499,00	499,00	
28135-0000	Amort. Immo. Install.générale, agencements...	90,00	0,00	
28182-0001	Amort. Immo. Matériel de transport	0,00	0,00	
28182-0000	Amort. Immo. Matériel de transport	3 930,00	4 177,55	
28188-0000	Amort. Immo. Autres	2 293,00	2 171,15	
28188-0000	Amort. Immo. Autres	1 000,00	0,00	
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 835,00	7 170,70	0,00
	Recettes d'investissement	29 211,00	17 601,54	17 601,54
	Déficit ou Excédent	0,00	17 601,54	17 601,54

Monsieur Centonze propose de passer au vote par chapitre.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 39 voix pour et « 8 abstentions » approuvent ce chapitre.

Chapitre 12

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 46 voix pour et « 1 voix contre » approuvent ce chapitre.

Chapitre 65

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 66

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 67

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 46 voix pour » et « 1 voix contre » approuvent ce chapitre.

Chapitre 70

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 46 voix pour » et « 1 abstention » approuvent ce chapitre.

Chapitre 75

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Vote du budget global en dépenses de fonctionnement

Les délégués communautaires avec « 46 voix pour et « 1 abstention » approuvent le budget global.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 13

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 70,

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 74,

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.
Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 75

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.
Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 77

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.
Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 42.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.
Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 2

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.
Les délégués communautaires « à l'unanimité » votent ce chapitre.

Vote du budget global en recettes de fonctionnement

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent le budget global.

Budget investissement

Monsieur Centonze explique que suite au transfert de la compétence au SIRTOM, le budget d'investissement de la communauté de communes est à 0 € en dépenses, et à 17 601,54 € en recettes, correspondant à un report de l'excédent 2017 ;

Les délégués communautaires prennent acte de l'excédent présenté.

Budget Annexe ANC – Budget primitif 2018

Un budget de fonctionnement, pour l'année 2018 de 378 235 €, dont 200 000 € de transfert de subvention AESN aux foyers éligibles engageant des travaux de réhabilitations de leur assainissement non collectif, et 121 000 € de provisions pour prise en compte des recettes anticipées les années précédentes (20 € par an par foyer jusqu'en 2016) sur les communes du Val de l'Ailette devant financer les contrôles à venir.

Fonctionnement : dépenses

Compte	Libellé	Réalisé 2017	BP 2018
002	Déficit de fonctionnement reporté	27 770,07	0,00
6063	Fouritures d'entretien et de petit équipement	113,82	200
6066	Achats non stockés, carburants	126,01	800
611	Sous traitance généraux	2 490,00	1 500
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	28,00	500
6168	Primes d'assurances autres	638,00	700
6251	Voyages et déplacements	44,40	500
6262	Frais de télécommunications	264,00	300
011	Charges à caractère général	3 704,23	4 500
6332	Cotisation versées au FNAL	99,53	200
6336	Cotisation au CNFPT et au CDG	328,71	600
6411	Salaires	19 896,30	30 000
6414	Indemnité et avantages divers	4 262,87	6 500
6451	Cotisations à l'URSSAF	3 388,65	5 100
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 376,82	9 600
6475	Médecine du travail - pharmacie		235
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 352,88	52 235
022	Dépenses imprévues	0	121 000
022	Dépenses imprévues	0,00	121 000
6541	Admission non valeur	40,00	100
65	Autres charges de gestion courante	40,00	100
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	4 168,08	200 000
678	Autres charges exceptionnelles	580,00	400
67	Charges exceptionnelles	4 748,08	200 400
	Dépenses d'exploitation	70 615,26	378 235

Fonctionnement : recettes

Compte	Libellé	Réalisé 2017	BP 2018
002			235
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	235
6419		940,01	
013	Atténuation de charges	940,01	0
586	Opération financière du Budget principal	0	
58	Virements internes	0,00	0
7062	Redevances d'assainissement non collectif	9 036,80	57 000
70	Redevances d'assainissement non collectif	9 036,80	57 000
748	Autres subvention d'exploitation	23 984,00	200 000
74	Subventions d'exploitation (AESN + Bud.Gen.)	23 984,00	200 000
7711	Débets et pénalités perçus	40,16	
7714	Recouvrements / créances admises en non-valeur	20,00	
7718	Autres produits exceptionnels - virement BG	36 829,50	121 000
77	Produits exceptionnels	36 889,66	121 000
	Recettes d'exploitation	70 850,47	378 235
	Déficit ou Excédent de l'exercice	235,21	
	reprise excédant N-1		
	Résultat	235,21	0

Investissements :

Un budget d'investissement pour l'année 2018 de 0 €

Monsieur Ananie propose de voter le budget primitif 2018 de fonctionnement par chapitre

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 12

Monsieur Kock demande si Monsieur Capron part de la CCPC ?

Monsieur Morlet indique que oui, il a rencontré Jérémy Capron qui lui a fait part de son souhait de changer de poste. N'ayant pas de postes en interne de libre et la CAP étant le 25 juin il a décidé de démissionner après avoir honoré ses rendez-vous et diagnostics.

Monsieur Ananie indique donc que le budget a été réalisé sur 1.5 ETP mais qu'ils ne savent pas s'il y aura recrutement ou pas. Les dépenses comme les recettes peuvent donc être en baisse.

Monsieur Morlet indique également que le deuxième agent du service ANC partira en congés maternité cette année aussi.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 22

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 65

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 67

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Vote du budget global en dépenses de fonctionnement

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent le budget global.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 74

Madame Colvez se demande pourquoi mettre les 200 000€ en subvention d'exploitation.

Monsieur Ananie lui indique que c'est imposé par la nomenclature comptable.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 77

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Chapitre 2

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Ananie propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent ce chapitre.

Vote du budget global en recettes de fonctionnement

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent le budget global.

Cotisations 2018 Syndicat mixte du pays Chaunois

Vu l'article 8 des statuts précisant que les recettes du syndicat sont notamment constituées par les contributions financières de ses membres selon une répartition au prorata de leur population,

Vu l'adoption du budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pays Chaunois en date du 26 mars 2018, la participation des communautés de communes membres serait de 2,38 € en 2018 contre 1,88 € en 2017.

Ce qui donnerait pour la Communauté de communes Picardie des Châteaux un montant de 42 999,46 €

Monsieur Kock précise que c'est ce qui a été acté l'an dernier.

Monsieur Morlet attire l'attention des délégués sur le risque d'une forte augmentation dans les années à venir liée au fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal. Monsieur Morlet avait proposé une augmentation de 1€ par an, mais le syndicat mixte n'a pas retenu cette proposition.

Le conseil communautaire, « à l'unanimité » approuve ce montant de cotisation pour l'année 2018

Cotisations 2018 MEF Grand Laonnois et Pays Chaunois

Par délibération en date du 6 février 2017, la Communauté de communes a acté la proposition d'adhérer à la MEF du pays du Grand Laonnois et à la MEF du Pays Chaunois, en fonction des lieux de résidence des publics.

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions avec ces deux organismes, et à verser notre participation financière au titre de l'année 2017 qui correspond à :

MEF du Pays du Grand Laonnois : 13 985,90 €

MEF du Pays Chaunois : 18 115,67 €

Monsieur Warnier indique que les critères sont différents entre les 2 MEF. Le laonnois propose des permanences sur le territoire... Il faut proposer une rencontre pour uniformiser les choses.

Monsieur Kock précise que pourtant c'est le même directeur sur les deux structures

Madame Colvez explique qu'en plus les élus sont sollicités par les deux MEF.

Il est expliqué que l'an dernier, la Communauté de communes avait opté pour adhérer aux 2 MEF, en fonction des lieux de résidences des usagers.

Monsieur Purnelle dit qu'il faut donc voter contre vu qu'il y a des mécontentements.

Monsieur Morlet explique que si les élus votent contre la convention ne pourra pas être signée.

Monsieur Warnier propose de reporter le vote à un prochain conseil communautaire, après avoir rencontré les 2 MEF.

Le vote est reporté à un prochain conseil communautaire

Conventionnement 2018 Initiative Aisne

Par délibération en date du 25/9/ 2017, la Communauté de communes a acté la proposition d'adhérer à Initiative Aisne, afin de leur permettre d'assurer une activité d'accompagnement et de financement à la création/reprise d'entreprises sur notre territoire.

Pour 2018, Initiative Aisne propose à la Communauté de Communes Picardie des Châteaux la reconduction de cette convention de partenariat à hauteur de 0.20 € / habitant au titre du fonds de prêts 2018

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec cet organisme, et à verser notre participation financière au titre de l'année 2018

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Warnier propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » autorisent le Président à signer les conventions avec Initiative Aisne pour l'année 2018, et à verser la participation annuelle de la Communauté de Communes à Initiative Aisne

Admissions en non-valeurs

Le Président rappelle que la mise en non-valeur de créance est une opération budgétaire consistant à faire figurer en charge les recettes non recouvrées malgré toutes les démarches mises en œuvre par le comptable de la collectivité.

Cette procédure a pour objectif de garder un budget aussi réaliste et sincère que possible

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon de créance puisque certaines d'entre-elles sont recouvrées à l'issue de règlement de succession ou de liquidation judiciaire.

Concernant le budget principal, le comptable fait état d'une liste de créances d'un montant global de 762,80 euros pour lesquelles il est allé au bout des démarches de recouvrement à sa disposition. Il estime donc nécessaire d'admettre les titres correspondants en non-valeur

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Centonze propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent les admissions en non-valeurs.

Acquisition domaine de Moyembrie

Nous vous avons présenté lors du débat d'orientation budgétaire les 2 possibilités qui s'offraient à nous pour la création d'un pôle jeunesse :

- 1°) Acquisition de terrains, aménagements VRD et construction d'un bâtiment à proximité du gymnase à Coucy le Château
- 2°) Acquisition du domaine de Moyembrie, à Coucy le Château

Les délégués communautaires ont été invités à visiter ces deux sites le samedi 24 mars dernier.

Le domaine de Moyembrie est mis à prix à 800 000 €. Nous avons rencontré lundi 16/4 l'UGECAM, propriétaire du site.

Nous avons négocié cette éventuelle acquisition pour un montant de 680 000 €

Nous avons la possibilité de positionner du CDDL à hauteur de 300 000 € sur cette acquisition, et de solliciter la participation financière de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2018 sur cette acquisition à condition de déposer rapidement une fiche projet.

Le document annexé reprend le détail du site de Moyembrie, et est complété par un estimatif sommaire des travaux à réaliser.

Pour résumer

Acquisitions immobilières : 680 000 €

Dont parties affectées au projet Enfance-Jeunesse (1/3) : 227 000 €

Travaux estimatifs

Parties affectées au projet Enfance-Jeunesse : 350 000 €

Bâtiment cuisine : 100 000 €

Pavillons (ALSH, Ribambelle) : 200 000 €

Clôture bâtiment Ribambelle et aménagements extérieurs : 30 000 €

Aménagements parkings usagers à proximité bâtiment Ribambelle : 20 000 €

Autres bâtiments

Pavillon central pôle communautaire : 250 000 €

Travaux espaces verts, clôtures, ... 50 000 €

Autres bâtiments non chiffrés, à estimer selon affectations retenues

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'acquisition du domaine de Moyembrie

Monsieur Warnier prend la parole, il explique que l'acquisition d'un bâtiment neuf pose des problèmes de voiries, avec la voie verte, le coût du terrain, l'étude et la construction d'un bâtiment cela reviendra cher.

Le premier objectif est de travailler ensemble et être concentré un maximum et notamment régler le souci des locaux de la Ribambelle.

Le site de Moyembrie propose de nombreux locaux pour l'ALSH, la Ribambelle. Plus d'autres locaux avec possibilité de faire une pépinière d'entreprise, l'école de musique, un local de co-working. Ce bâtiment permet également une fusion en douceur, un confort de travail et apporter une solution aux habitants.

Dans un premier temps c'est une estimation des travaux, qui feront l'objet d'un appel d'offre auprès de professionnels.

Il ne faut pas voir Moyembrie comme l'Elival car c'est un bâtiment qui sera évolutif où l'on pourra faire quelque chose de grand pour le territoire.

Monsieur Kock explique qu'il a continué de travailler sur le projet même s'il n'est aujourd'hui plus président, le coût des travaux au m² est plus élevé que ce qui est proposé ici. Il y en a pour au moins 800 000€ de travaux.

Monsieur Morlet explique que le bâtiment possède déjà le double vitrage, la toiture est neuve donc le coût des travaux est estimé en fonction de cela également. L'intégralité du bâtiment n'est pas à revoir.

Monsieur Vitu estime que ce n'est pas à Monsieur Douelle de faire les devis travaux et qu'il aurait fallu faire appel à un bureau d'étude et présenter en détail le coût d'une construction neuve et le coût des travaux de Moyembrie.

Monsieur Samson dit que l'on parle de restauration intégrale mais il n'y a pas l'intégralité à faire et il pense 1 500 000€ c'est raisonnable pour les travaux. Il fallait venir visiter.

Vous parlez sur Moyembrie comme vous avez parlé sur Pinon, Il faut faire quelque chose de bien et pour lui le neuf sera plus cher.

Attention cependant il faut laisser un accueil à Pinon et garder le site même si on le sait qu'à terme il y aura un transfert total.

Monsieur Ananie précise que pour lui c'est un achat correct pour avoir un local Enfance et Jeunesse sur le territoire et pallier le manque de bureaux administratif.

Il parle au nom du bureau et garantie que le bureau est contre le déplacement du siège dans la totalité. Le bureau souhaite rationaliser le territoire. Il y aura également des itinérances dans les communes, nous voulons garantir le service public et un accueil à Pinon.

Madame Colvez parle de 2020 et du regroupement avec Chauny

Monsieur Ananie dit également qu'il les agents situés à l'antenne de Coucy et qu'il faut trouver une solution.

Madame Tenaillon dit qu'il faut également trouver une solution pour la Ribambelle car il y a des subventions CAF en attente.

Monsieur Vitu explique qu'il est favorable pour la Ribambelle et le service enfance et jeunesse mais qu'il aurait préféré qu'un devis pour un bâtiment neuf soit présenté également. Il pense également que le site est isolé et que les travaux sont sous-estimés.

Monsieur Lemoine dit que c'est un projet professionnel, il faut le voir comme un service à la personne et réfléchir à cet achat comme projet (accueil d'hébergement de groupe, gîte rural...)

Monsieur Morlet précise que c'est un acteur économique pour la population et le territoire.

Monsieur Samson demande pourquoi le site serait disponible qu'à partir du 1^{er} septembre.

Monsieur Morlet explique qu'un logement de fonction est actuellement occupé mais que l'accès est possible pour la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Clermont précise qu'une fois acheter, il ne faut pas laisser le site vide.

Constatant qu'il n'y a plus de remarque Monsieur Warnier propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 28 voix pour » « 12 voix contre » et « 7 abstentions » approuvent cette acquisition.

Subventions dans le cadre des projets labellisés centenaire pour l'année 2018

Il est noté le départ Monsieur Patrick VITU ; Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT ; Madame Sylvie BONJOUR ; Madame Martine COLVEZ ;

Le nombre de délégués présents passe à 39

Le nombre de pouvoir passe à 0

Le nombre de votants passe à 39

Il vous est proposé de mettre en place pour l'année 2018 une ligne subvention destinés à accompagner les projets labellisés « Centenaire » dotée d'un montant de 10 000 €

Cette subvention sera de l'ordre de 20% du montant du projet (TTC ou HT si le porteur de projet récupère la TVA), avec une limite de 5.000 € par projet.

Sont éligibles à cette subvention les projets portés :

par les communes de la communauté de communes

par les associations ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes, et dont les manifestations se déroulent sur le territoire de la Communauté de communes

Pour bénéficier de cette subvention, les porteurs de projet devront adresser au Président de la Communauté de communes une note explicative de leur projet, accompagné d'un budget prévisionnel détaillé, et de la labellisation « Centenaire ».

Les projets seront examinés par le bureau exécutif, et présentés au Conseil communautaire.

La subvention sera versée après transmission d'un bilan financier de l'action reprenant copie des dépenses réalisées. En cas de sous réalisation, la subvention sera proratisée sur la base des dépenses réelles.

Un acompte de 50% pourra être sollicité dès le démarrage du projet.

Une convention entre le porteur de projet et la communauté de communes viendra préciser ces modalités.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque Monsieur Warnier propose de passer au vote.

Les délégués communautaires « à l'unanimité » approuvent la création de cette ligne de subventions pour l'année 2018 et les modalités de fonctionnement proposées

Monsieur Morlet prend la parole et demande s'il y a des questions,

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président propose de lever la séance.

La séance du conseil communautaire est clôturée à 20h30.

Fait à Coucy le Château le 20/04/2018

Le secrétaire de séance
Pascal FORET

Le Président
Vincent MORLET